

## Article R2315-7 du Code du travail - Réunions et commissions du CSE

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

### Notre analyse

Pour les entreprises de plus de 300 salariés, et à défaut d'accord d'entreprise, le temps passé par les membres de la délégation du personnel aux réunions du CSE et de ses commissions n'est pas déduit des heures de délégation lorsque la durée annuelle globale de ces réunions n'excède pas 30 heures pour les entreprises de 300 à 1000 salariés, et 60h pour les entreprises d'au moins 1000 salariés. En revanche le temps passé aux réunions de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) est rémunéré comme du temps de travail.

## Article R2315-7 du Code du travail - Réunions et commissions du CSE

A défaut d'accord d'entreprise, le temps passé par les membres de la délégation du personnel du comité social et économique aux réunions mentionnées au 2° de l'article L. 2315-11 n'est pas déduit des heures de délégation prévues à l'article R. 2314-1 dès lors que la durée annuelle globale de ces réunions n'excède pas :

-30 heures pour les entreprises de 300 salariés à 1000 salariés ;

-60 heures pour les entreprises d'au moins 1000 salariés.

L'effectif est apprécié une fois par an, sur les douze mois précédents, à compter du premier mois suivant celui au cours duquel a été élu le comité.

Par dérogation aux dispositions du présent article, le temps passé aux réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail est rémunéré comme du temps de travail. Ce temps n'est pas déduit des heures de délégation prévues pour les membres titulaires de la délégation du personnel du comité social et économique.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à  
connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)